

# Des chiffres à rapprocher...

2018- C.M.B. instaure la taxe GEMAPI : 800.000€  
(maximum 40€ par habitant)

## Taxe inondation : 800 000 € à collecter 26/1/2018

Les élus de Coutances Mer et bocage ont instauré, mercredi soir, un nouvel impôt local pour lutter contre les inondations et l'érosion dunaire.

Pourquoi ? Comment ?

### Pourquoi ce nouvel impôt ?

Alors que les élus sortent de leur 31, les élus de l'intercommunalité Coutances Mer et bocage ont instauré une nouvelle taxe locale afin de financer des actions dans le cadre de la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, cette compétence est tombée dans le giron des communautés de communes.

« Je déplore que le législateur nous fasse des missions avec des directives qui bougent sans cesse, a indiqué le président, Jacky Bidot. On vient d'apprendre que nous devons voter ce budget annexé avant le 15 février, si nous ne le faisons pas, nous devons financer nos actions en fonctionnant sur le budget général. Nous n'en avons pas les moyens. »

### Combien devra-t-on payer ?

La collectivité a proposé de lever 800 000 €. Le montant de cette somme sera communiqué à l'administration fiscale qui, par de savants calculs, nous un montant pour les citoyens, ainsi que pour les entreprises.

« Cet impôt s'ajoutera aux trois taxes locales : habitation, foncier bâti et foncier non bâti, a expliqué Francis Vignier, vice-président chargé des finances. Selon une simulation, une famille avec deux enfants dont la valeur locative de son habitation est de 2 100 €, devra payer 23,80 € de plus par an. Les contributions, exactes, seront connues lors de la réception des bulletins d'imposition.



La nouvelle taxe pour la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) permettra d'entretenir les cours d'eau du territoire.

Le seul maximum de la taxe ne pourra pas excéder 40 € -> il me semble normal que les habitants du bocage ne paient pas les mêmes charges que ceux du littoral, a précisé Jacky Bidot. Je souhaite aussi que les ASA (Associations syndicales autorisées) viennent aussi que participer. » Les ASA regroupent des propriétaires ayant une maison en bord de mer -> Avec la disparition annoncée de la taxe d'habitation, je pense que c'est un moment opportun pour mettre en place cet impôt. » a souligné Erick Beaulieu,

1<sup>er</sup> vice-président

### À quoi cela va servir ?

Cette mesure permettra de financer diverses actions pour entretenir les cours d'eau dans les zones et prévenir l'érosion dunaire et les submersions marines sur la côte. Des hydro-salémantaises, renforcement de l'endiguement, pose de gabionnets dans les dunes sont autant d'interventions à financer.

Des travaux urgents ont été, d'autre part, identifiés comme au niveau de la côte de Regnéville-sur-Mer. Enfin,

### Quelle a été l'issue du vote ?

La délibération a été adoptée non sans discussions (lire par ailleurs). Onze élus s'y sont opposés et deux se sont abstenus.

Cyrille CALMETS,

### « Ce budget présente des inconnues »

#### Le débat

Le montant de 800 000 € a suscité des remarques et provoqué des questions, notamment de la part des élus du bocage. « Cela représente une hausse de 8 % de prélèvements fiscaux, a indiqué Guy Jouanneau, maire de Moutiers. Ce budget présente des inconnues au niveau des recettes. Je pense que l'on n'est pas obligé de provisionner autant et que l'on n'a pas suffisamment tiré ce budget vers le bas. Prévoir 500 000 € aurait été raisonnable. Je regrette que l'on n'ait pas un débat global sur la fiscalité. »

Jacky Bidot a répondu : « On peut tout étudier, mais il faut anticiper. Si on décide de retirer des coûts, il faudra enlever les travaux urgents pour éviter 250 000 €. Encore une fois, sur ce dossier, nous devons nous montrer solidaires. Mais je déplore que l'on doive agir dans l'urgence. »

#### « À l'avoguette »

Pierre de Castellans, vice-président et maire d'Anoville, a abordé : « Il faut que l'on pense en territoire unifié. Le littoral est un about et il rap-

porte, grâce à de séjour. Aujourd'hui se situent sur la cette taxe nous venir sur les 10 Le maire de Bidot, Raoul, connaît le prix mais en m'elles tout, alors que va. Quelle sera ASA (Associations sions) ? Je sais à centaine mais, à l'avoguette i fiscaux. » Mich au maire de Si c'est dit favoré ne suis pas ch mais l'espère d' ment. Après, raisonnable p des conséq général. »

Jacky Bidot a qu'il solliciterait « Il faut que le par cette pte usent. On cot processus le able. »



Cyrille CALMETS,

## utainville

# Le plastique détaché des big-bags inquiète une association

### Gouville-sur-Mer

Patrice Lecardonnel, le président de l'association Environnement 2000, s'interroge sur la présence du plastique qui se détache des big-bags. « La mer absorbe tous les jours des miettes de plastique issues de la dégradation des big-bags de sable qui partent en lambeaux. Je ne comprends pas qu'on puisse accepter de telles choses », explique-t-il lundi 20 décembre. « Qu'attend la municipalité pour faire quelque chose ? Nous serons le premier département à produire des huîtres fourrées au plastique. » Contacté, le maire François Legras ne comprend pas

cette polémique lancée pendant les fêtes : « les big-bags sont là depuis des années, ce n'est pas nouveau ce problème. Nous faisons tout ce qu'il faut pour éviter cette pollution. Nous ne pouvons intervenir à chaque fois sur l'estran qu'après une autorisation de la DDTM. » Un nouveau nettoyage est prévu le 15 janvier avec l'association Trait de côte et les ostréiculteurs, « le troisième en un an, ajoute le maire. On ne se cache pas derrière son clavier, j'invite ces personnes à venir dans mon bureau au lieu de diffuser de fausses informations. »



Des photos du plastique issu de la dégradation des big-bags auraient été envoyées jusqu'à Rungis selon l'association Environnement 2000.

à la même époque, les géotubes ont coûté 860.000€ à Gouville et devront être enlevés car polluants